

**DÉCISION SUR L'ÉLECTION DES ONZE MEMBRES
DU COMITÉ CONSULTATIF CONTRE LA CORRUPTION**

Doc. EX.CL/780 (XXII)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection des onze (11) membres du Comité consultatif sur la corruption ;
2. **ÉLIT** les membres suivants du Comité consultatif sur la corruption pour un **mandat de deux (2) ans** :

N°.	Nom	Pays
1.	M. Jacques III ACHIAOU	Côte d'Ivoire
2.	Dr Tony AIDOO	Ghana
3.	Mme Akossiwa AYENA	Togo
4.	Mme Angèle BARUMPOZAKO	Burundi
5.	M. Salem BEN-GHARBIA	Libye
6.	M. M'Père DIARRA	Mali
7.	M. Jean-Baptiste ELIAS	Bénin
8.	M. Edward GAMAYA	Tanzanie
9.	M. Ali Sulaiman MOHAMED	Éthiopie
10.	M. Pierre NZOBABELA	Congo
11.	Mme Julie ONUM-NWARIAKU	Nigeria

3. **RECOMMANDE** la nomination des membres élus du Comité consultatif sur la corruption, à la vingtième session ordinaire de la Conférence de l'Union.